

[Text]

Mr. Porter: I think we have to work within guidelines you feel most comfortable with. I know you have run into problems before with one from each party. Ms Greene has held hearings with witnesses the odd time when there was not anybody from the other parties. There is a concern, should you bring witnesses in and for some unforeseen reason nobody can be here but the chairman, that this is going to create some problems. I know in looking at this committee that you will probably not have this problem.

Mrs. Clancy: I can truly say that barring death or dismemberment I will be here, or a substitute.

The Chairman: You will also be notified, and this will allow the meeting to proceed on time if you are delayed or whatever.

Mrs. Clancy: I would still like to have one opposition member present.

Ms Black: Let the quorum consist of the chairperson and at least one opposition member, not one member from each party but at least one opposition member.

The Chairman: We can try it that way, but if there is a problem I would like to reopen it. If I have to sit and wait for 20 minutes for an opposition member to show up, I do not think that is right.

Mrs. Clancy: I agree with you, but then you blame it on us because we are the ones who are insisting.

The Chairman: But what do you tell the witness?

Mrs. Clancy: Say it is the Grits and the NDP. They are the ones who did it because they insisted on it.

The Chairman: There is a motion, then, to allow the quorum to be the chair and at least one member of the opposition.

Motion agreed to

The Chairman: The next one is the time allocation, that during the questioning of witnesses at any meeting of the subcommittee there be allocated so many minutes for the first questioner from each party and that thereafter so many minutes be allocated to each subsequent questioner; 10 minutes and then 5 minutes.

Motion agreed to

• 1015

The Chairman: We need to decide the day and time of future meetings. If we can get the health and welfare committee to agree, an appropriate time slot might be found following the health and welfare committee meeting on Tuesday mornings from 9 a.m. to 11 a.m. Having our meeting at 11.15 a.m. would allow anybody who might be in another area. . . That is on Tuesdays from 11.15 a.m. until 1 p.m. Are there any other suggestions?

[Translation]

M. Porter: Je pense qu'il nous faut adopter les lignes directrices qui nous paraissent les plus raisonnables. Je sais que vous avez déjà eu des problèmes avec cette formule qui exige la présence d'un représentant de chaque parti. Il est parfois arrivé que madame Greene tienne des réunions pour entendre des témoins sans qu'aucun membre des autres partis ne soit présent. Certaines s'inquiètent que l'on puisse faire venir des témoins, et que, pour des raisons imprévues, la présidente soit la seule à pouvoir assister à la réunion. Je suis convaincue, sachant qui sont les membres de ce comité, que vous n'aurez sans doute pas ce problème.

Mme Clancy: Je peux vous assurer que, à moins que je trépasse ou que je perde un de mes membres, je serai là, ou j'enverrai un remplaçant.

La présidente: Vous serez prévenue, par contre, de sorte que la réunion pourra commencer à l'heure prévue si, pour quelques raisons, vous êtes retardée ou absente.

Mme Clancy: Je demeure convaincue qu'il faut qu'un membre de l'opposition soit présent.

Mme Black: Disons que, pour avoir le quorum, il suffit que la présidente et au moins un membre de l'opposition soit présent, non pas un membre de chaque Parti, mais au moins un membre de l'opposition.

La présidente: Nous pouvons essayer mais si cela pose des problèmes, je voudrais que nous réexaminions la question. Il ne serait pas acceptable à mon avis que je sois obligée d'attendre 20 minutes pour qu'un membre de l'opposition se présente.

Mme Clancy: Je suis d'accord avec vous, mais à ce moment-là, vous pourrez nous blâmer puisque c'est nous qui insistons là-dessus.

La présidente: Mais que peut-on dire aux témoins?

Mme Clancy: Dites-lui que c'est la faute des libéraux et des néo-démocrates. C'est de leur faute parce que ce sont eux qui ont insisté là-dessus.

La présidente: Il est donc proposé que le quorum soit atteint lorsque la présidente et au moins un membre de l'opposition sont présents.

La motion est adoptée

La présidente: La motion suivante concerne la répartition du temps, de manière que, pour l'interrogation des témoins à n'importe quelle réunion du sous-comité, tant de minutes soient accordées aux premiers intervenants de chaque partie, puis tant de minutes à chaque intervenant qui prendra la parole par la suite; dix minutes, puis cinq.

La motion est adoptée

La présidente: Nous devons maintenant décider de la date et de l'heure de nos réunions. Si nous pouvons obtenir l'approbation du comité de la Santé et du Bien-être Social, nous pourrions peut-être nous réunir immédiatement après la réunion du Comité permanent qui va de 9 heures à 11 heures le mardi matin. Si nous fixions le début de notre réunion à 11h15, cela permettrait à ceux et celles qui seraient peut-être ailleurs. . . Ce serait donc le mardi, de 11h15 jusqu'à 13 heures. Quelqu'un a-t-il autre chose à proposer?